

# Conseil Communautaire

## Délibération n°762026

Mercredi 29 avril 2026 – 16h00



L'an deux mille vingt-six et le 29 avril à 16h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saussines, sous la présidence de monsieur Jérôme BOISSON, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

**Présents :** MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, MM. Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, M. Gilles FLUTET, Mmes Viviane BONFILS, Corinne POLERI, M. Patrick CIROU, Mmes Sylvie THOMAS, Sonia MOKADDEM, MM. Nicolas SEVERAC, Pascal CHABERT, Mme Océane SION, M. Yvan GORONESKOUL, Mme Marie PAPAÏX, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Anthony BELIN, Mme Julia PLANE, M. Jean CHARPENTIER, Mmes Dorothée GARCIA, Isabelle AUTIER, MM. Olivier LARCHER, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Sofiane GOUASMI, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, M. David COULOMB, Mme Julie CROIN, MM. Geoffrey SOMMER, Yves QUESADA, Michel BARON, Laurent GARCIA, David JEANJEAN, Jean-Antoine OTALORA, Mme Isabelle DE MONTGOLFIER et M. Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** M. Laurent GRASSET représenté par Paulette GOUGEON, M. René HERMABESSIERE représenté par Marie PAPAÏX, Mme Lyliane LACROIX représentée par Viviane BONFILS, M. Stéphane DALLE représenté par Olivier LARCHER, M. Jean-Luc CHADORNE représenté par Marie PELLET-LAPORTE, M. Nicolas GECELE représenté par David COULOMB, Mme Stéphanie GARAND représentée par Yves QUESADA et M. Christophe CALVET représenté Laurent GARCIA.

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle DE MONTGOLFIER.

---

### Objet : Désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de l'EPTB Vidourle

**Monsieur Jérôme Boisson, Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,** rappelle que l'EPTB Vidourle a pour objet de faciliter, à l'échelle du bassin versant du Vidourle, la prévention des inondations, la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, ainsi que la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides et de contribuer, s'il y a lieu, à l'élaboration et au suivi du schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

L'EPTB Vidourle est composé de 11 membres :

- Le Conseil Départemental de l'Hérault,
- La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises,
- La Communauté de Communes du Pays de Sommières,
- La Communauté de Communes de Petite Camargue,
- La Communauté de Communes du Piémont Cévenol,
- La Communauté de Communes Rhôny Vistre Vidourle,
- La Communauté de Communes Terre de Camargue,
- La Communauté d'Agglomération d'Alès,
- La Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or,
- La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup,
- La Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

Il convient donc de désigner **5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants** appelés à siéger au sein de l'EPTB Vidourle.

L'élection des représentants sera réalisée selon un scrutin uninominal et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

**Monsieur le Président** propose au conseil de désigner les représentants de Lunel Agglo à l'EPTB Vidourle.

**Concernant l'élection du 1<sup>er</sup> représentant titulaire :**

Candidat du Président :

- David COULOMB

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260512-762026-DE

**Monsieur le Président** demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 7 abstentions (M. Fabrice Fenoy, Mme Marie Pellet-Laporte, M. Jean-Luc Chadourne, M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur David COULOMB** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

**Concernant l'élection du 2<sup>ème</sup> représentant titulaire :**

Candidat du Président :

- Loïc FATACCIOLI

**Monsieur le Président** demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 7 abstentions (M. Fabrice Fenoy, Mme Marie Pellet-Laporte, M. Jean-Luc Chadourne, M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée Garcia) : **Monsieur Loïc FATACCIOLI** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

**Concernant l'élection du 3<sup>ème</sup> représentant titulaire :**

Candidat du Président :

- Jérôme BOISSON

**Monsieur le Président** demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 7 abstentions (M. Fabrice Fenoy, Mme Marie Pellet-Laporte, M. Jean-Luc Chadourne, M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothée

Garcia) : **Monsieur Jérôme BOISSON** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

**Concernant l'élection du 4<sup>ème</sup> représentant titulaire :**

Candidat du Président :

- Christophe CALVET

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260512-762026-DE

**Monsieur le Président** demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 7 abstentions (M. Fabrice Fenoy, Mme Marie Pellet-Laporte, M. Jean-Luc Chadourne, M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur Christophe CALVET** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

**Concernant l'élection du 5<sup>ème</sup> représentant titulaire :**

Candidat du Président :

- Pascal CHABERT

**Monsieur le Président** demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 7 abstentions (M. Fabrice Fenoy, Mme Marie Pellet-Laporte, M. Jean-Luc Chadourne, M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur Pascal CHABERT** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

**Concernant l'élection du 1<sup>er</sup> représentant suppléant :**

Candidat du Président :

- Julie CROIN

**Monsieur le Président** demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 7 abstentions (M. Fabrice Fenoy, Mme Marie Pellet-Laporte, M. Jean-Luc Chadourne, M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Madame Julie CROIN** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel

Agglo pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

**Concernant l'élection du 2<sup>ème</sup> représentant suppléant :**

Candidat du Président :

- David JEANJEAN

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260512-762026-DE

**Monsieur le Président** demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 7 abstentions (M. Fabrice Fenoy, Mme Marie Pellet-Laporte, M. Jean-Luc Chadourne, M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur David JEANJEAN** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

**Concernant l'élection du 3<sup>ème</sup> représentant suppléant :**

Candidat du Président :

- Adeline MARTINEZ

**Monsieur le Président** demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 7 abstentions (M. Fabrice Fenoy, Mme Marie Pellet-Laporte, M. Jean-Luc Chadourne, M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Madame Adeline MARTINEZ** en tant que représentante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle qui est déclarée immédiatement installé dans ses fonctions.

**Concernant l'élection du 4<sup>ème</sup> représentant suppléant :**

Candidat du Président :

- Jean-Antoine OTALORA

**Monsieur le Président** demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 7 abstentions (M. Fabrice Fenoy, Mme Marie Pellet-Laporte, M. Jean-Luc Chadourne, M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur Jean-Antoine OTALORA** en tant que représentant de la Communauté

d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

**Concernant l'élection du 5<sup>ème</sup> représentant suppléant :**

Candidat du Président :

- Jean-Louis MANIEZ

**Monsieur le Président** demande aux candidats de se déclarer pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle.

Aucune autre candidature ne s'étant fait connaître, **Monsieur le Président** propose au conseil de procéder à l'élection du candidat de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'Agglomération qui siègera au sein de l'EPTB Vidourle, par scrutin public.

Est désigné à l'unanimité des votants, 7 abstentions (M. Fabrice Fenoy, Mme Marie Pellet-Laporte, M. Jean-Luc Chadourne, M. Anthony Belin, Mme Julia Plane, M. Jean Charpentier et Mme Dorothee Garcia) : **Monsieur Jean-Louis MANIEZ** en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo pour siéger au sein de l'EPTB Vidourle qui est déclaré immédiatement installé dans ses fonctions.

Conformément aux votes, les représentants de Lunel Agglo au sein de l'EPTB Vidourle sont les suivants :

**Titulaires**

David COULOMB  
Loïc FATACCIOLI  
Jérôme BOISSON  
Christophe CALVET  
Pascal CHABERT

**Suppléants**

Julie CROIN  
David JEANJEAN  
Adeline MARTINEZ  
Jean-Antoine OTALORA  
Jean-Louis MANIEZ

Envoyé en préfecture le 12/05/2026  
Reçu en préfecture le 12/05/2026  
Publié le  
ID : 034-243400520-20260512-762026-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON  
Président de la Communauté  
d'Agglomération Lunel Agglo

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le 12/05/26  
Publication du



POUR EXTRAIT CONFORME

Isabelle DE MONTGOLFIER  
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté d'Agglomération Lunel Agglo**

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex